Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_08-DE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

TOURAINE
LE DÉPARTEMENT

Tours, le – 4 JUIN 2026

A l'attention des acteurs de la prévention des expulsions locatives

Objet : Charte de prévention des expulsions locatives 2027-2032 – engagements des partenaires

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2027-2032, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er mars 2027, les services de l'État et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire engagent une phase opérationnelle afin de structurer la mobilisation des partenaires et préciser les modalités d'implication de chacun.

Cette Charte vise à renforcer la coordination des acteurs, à faire évoluer le fonctionnement de la CCAPEX et à intervenir plus précocement auprès des locataires confrontés à des difficultés de paiement, notamment par le développement de l'accompagnement social et budgétaire.

Dans cette perspective, et pour faire suite à la réunion qui s'est tenue en préfecture le 29 mai dernier, il apparaît nécessaire de connaître le positionnement de votre structure sur deux dimensions essentielles.

La CCAPEX départementale, co-présidée par l'État, le Conseil départemental et Tours Métropole Val de Loire, est organisée autour de deux formats complémentaires : une formation plénière, chargée de la coordination, de l'évaluation et de l'orientation du dispositif, et une formation technique dédiée à l'analyse des situations individuelles complexes nécessitant une action concertée des partenaires.

La composition détaillée de ces deux instances (membres de droit et membres pouvant être associés) est précisée dans le support joint au présent courrier, afin de vous permettre de vous positionner en pleine connaissance de l'organisation retenue.

Au regard de ce cadre, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si votre structure souhaite participer à l'un et/ou l'autre de ces formats. Dans l'affirmative, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir procéder à la désignation de vos représentants pour chaque instance retenue (titulaire et, le cas échéant, suppléant), et de nous en communiquer les coordonnées.

DDETS d'Indre et Loire
Pole service public de la rue au Logement
Service prévention des expulsions locatives
Tel : 02.47.31.17.84

Conseil départemental d'Indre et Loire - DGAS
Direction de l'insertion, de l'habitat et du logement
Tel : 02.47.31.45.56
Direction de l'action sociale et du développement social
Tel : 02.47.31.45.88

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_08-DE

Par ailleurs, vos services accompagnant déjà des personnes en situation d'expulsion locative pourront, grâce à la nouvelle Charte, inscrire leurs actions en articulation avec les autres acteurs engagés et apporter leur expertise sociale.

À ce titre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous préciser si votre structure envisage de s'inscrire dans cette dynamique, en participant à l'accompagnement des ménages concernés et, le cas échéant, à la réalisation de diagnostics sociaux et financiers ou à la production d'éléments d'évaluation sociale.

Afin de faciliter votre réponse, vous trouverez en annexe un document récapitulatif à compléter relatif à ces différents points.

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner le bordereau, joint en annexe, avant le 3 juillet 2026, et de l'envoyer à l'adresse mail suivante :

ddets-examen-ccapex@indre-et-loire.gouv.fr

Selon vos modalités de désignation, vous pourrez nous adresser vos délibérations ultérieurement.

Nos services respectifs restent à votre disposition pour tout échange complémentaire et pour vous accompagner dans cette démarche.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice départementale de la DDETS de l'Indre et Loire,

Guillemette RABIN

Le Directeur Général Adjoint des Solidarités du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vincent NICOUD

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_08-DE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

PD2H 37
Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2027-2032

Merci de bien vouloir compléter le présent document et le retourner à : ddets-examen-ccapex@indre-et-loire.gouv.fr

Avant le : 3 juillet 2026

---

1. Identification de la structure

- Nom de la structure :
- Représentant légal :
- Contact opérationnel (nom, fonction) :
- Téléphone :
- Adresse mail :

---

2. Participation aux instances de la CCAPEX

Si votre organisme est identifié comme un membre potentiel de la CCAPEX, souhaitez-vous y participer ?

Instance	Oui	Non
CCAPEX plénière (1 fois par an)	☐	☐
CCAPEX technique (1 fois par mois a minima / en fonction des situations individuelles concernées par votre structure)	☐	☐

Désignation des représentants (à compléter si participation)

CCAPEX plénière

- **Titulaire**
  Nom / prénom :
  Fonction :
  Email :
  Téléphone :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_08-DE

- **Suppléant**
  Nom / prénom :
  Fonction :
  Email :
  Téléphone :

CCAPEX technique

- **Titulaire**
  Nom / prénom :
  Fonction :
  Email :
  Téléphone :
- **Suppléant**
  Nom / prénom :
  Fonction :
  Email :
  Téléphone :

---

3. Implication dans l'accompagnement des locataires déjà connus par vos services :

- Accompagnement des locataires en situation d'expulsion locative ;
- Réalisation de diagnostics sociaux et financiers (DSF) ;
- Production de notes sociales (CCAPEX technique).

Votre structure souhaite-t-elle intervenir :

Oui	**Non**
☐	☐

---

4. Engagement de principe

☐ La structure confirme son intérêt pour s'inscrire dans la démarche

Date :

Signature du représentant légal de la structure :